

DACP

REF : DACP2014064

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Avenant n°1 au marché d'entretien et maintenance des ascenseurs et monte-charges dans les différents bâtiments communaux pour les années 2014 à 2016. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

EXPOSE :

Le marché d'entretien et maintenance des ascenseurs et monte-charges dans les différents bâtiments communaux, compte 43 équipements (ascenseurs et monte-charges). Ce marché a été attribué à la Société L2V ASCENSEURS le 8 janvier 2014 pour une période de 3 ans et arrivera donc à échéance au 31 décembre 2016.

Pour rappel, il s'agit d'un marché global passé sur appel d'offres, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (ne comprenant ni lot, ni tranche).

Ce marché est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie à prix forfaitaire (d'un montant de 32 010 € HT) pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaires pour les prestations d'installation et de maintenance corrective. Ces dernières prestations font l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Seuil mini : 30 000 € HT Seuil maxi : 150 000 € HT

Deux nouveaux équipements sont à intégrer au marché en cours afin d'en assurer l'entretien et la maintenance.

Pour chacun de ces équipements, la dépense complémentaire à prévoir est décomposée comme suit :

- PMI 3 rue Bengali

Maintenance préventive annuelle : 950 € HT

- Conservatoire à Rayonnement Régional

Maintenance préventive annuelle : 950 € HT

Il est à noter que la maintenance corrective de ces deux équipements devra être contenue dans le montant du seuil maximum du marché, soit 150 000 € HT qui pour sa part reste inchangée.

Compte tenu de l'intégration au contrat de ces deux nouveaux équipements, les nouveaux montants annuels de base du marché sont désormais les suivants et font ressortir une plus value de 5.94 % :

- Maintenance préventive : 33 910 € HT soit 40 692 € TTC

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir approuver le projet d'avenant N° 1 et d'autoriser le Maire à le signer avec la Société L2V Ascenseurs.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

EXCUSES : Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim

ABSENTS: Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014064

Signataire : MC/ED

OBJET : Avenant n°1 au marché d'entretien et maintenance des ascenseurs et monte-charges dans les différents bâtiments communaux pour les années 2014 à 2016. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de marché,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

Vu le marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charges pour les années 2014 à 2016,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charges,

Vu le budget communal,

Considérant que deux équipements supplémentaires sont intégrés au marché en cours et qu'il est nécessaire d'assurer leur entretien et leur maintenance, qu'en conséquence il y a lieu de passer un avenant valable jusqu'à la date d'échéance du marché.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charges, dont l'objet est d'intégrer deux nouveaux équipements au marché en cours afin d'en assurer leur entretien et leur maintenance.
Pour chacun de ces équipements, la dépense complémentaire est décomposée comme suit :

- PMI 3 rue Bengali

Maintenance préventive annuelle : 950 € HT

- Conservatoire à Rayonnement Régional

Maintenance préventive annuelle : 950 € HT

Le montant de la maintenance corrective reste pour sa part inchangé.

Compte tenu de l'intégration au contrat de ces deux nouveaux équipements, le nouveau montant annuel de base du marché relatif à la maintenance préventive est désormais de 33 910 € HT (soit 40 692 € TTC) faisant ressortir une plus value de 5.94 %.

AUTORISE le Maire à le signer avec la Société L2V Ascenseurs.

Reçu en préfecture le : 19/12/2014
Publié le : 19/12/2014
Certifié exécutoire le : 19/12/2014

L'Adjoint délégué
Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI

